



LES DIFFÉRENTS LEGS

LEGS UNIVERSEL	Le testateur donne à une ou plusieurs personnes Tous les biens (sauf si présence d'héritiers réservataires) qu'il laissera à son décès.
LEGS À TITRE UNIVERSEL	Le testateur donne une fraction de ses biens à son décès. (ex: Tous les immeubles ou une quote-part :1/4 - 1/3 - 1/2). Mais les bénéficiaires sont héritiers des dettes à la hauteur de leur quote-part...
LEGS PARTICULIERS	Le testateur donne à son décès un ou plusieurs biens déterminés (ex : une maison). Il existe 3 types de testament :
3 TYPES DE TESTAMENTS :	
<i>A° Testament Olographe</i>	Ecrit de la main du testateur, daté et signé par lui. Sans présence d'un notaire (non authentique) mais peut être enregistré au fichier national des dernières volontés.
<i>B° Testament Mystique</i>	Dicté par le testateur mais pas spécialement écrit par lui. Remis au notaire dans une enveloppe cachetée en présence de 2 témoins.
<i>C° Testament Authentique</i>	En présence : Du testateur - du notaire et 2 témoins. OU : Du testateur et 2 notaires. Dicté par le testateur au notaire qui l'écrit ou le dactylographie.